

50 ans de la carte à puce : bilan d'une innovation mal cernée par les Français

Le 25 mars 1974, Roland Moreno déposait le brevet d'une carte en plastique contenant un circuit intégré permettant de stocker et de traiter des informations. La carte à puce était née. 50 ans plus tard elle est partout, et est devenue le standard mondial des paiements de proximité. Pourquoi une telle diffusion, alors que, d'après notre sondage réalisé avec YouGov¹, 65% des Français estiment que la puce de leur carte bancaire peut être facilement piratée ? Et quel avenir pour celle-ci à l'heure du sans contact et des paiements à distance ? MoneyVox fait le point sur cette réussite française.

Le principe : cryptage et stockage

Quel que soit l'usage, la carte à puce n'a qu'un objectif : garantir que l'opération en cours est faite par une personne légitime et respecte les critères définis. La composition du code PIN sur le terminal de paiement entraîne l'envoi d'éléments cryptés vers la puce, qui, s'ils sont corrects, va permettre des échanges d'informations entre la puce et la banque, et la prise de décision.

« D'autres paramètres vont jouer sur l'acceptation ou non du paiement : paramètres de gestion du risque (type de commerçant, heure, lieu), niveau d'atteinte des plafonds, caractéristiques de la carte (retraits, paiements, etc.). Les capacités de stockage de la carte permettent, dans les cas où le terminal n'est pas connecté, de réaliser quand même les opérations. Tous les échanges d'informations sont cryptés », explique Maxime Chipoy, Président de MoneyVox.

Une révolution en termes de sécurité... mal cernée par les clients

Ces caractéristiques font de la carte à puce un instrument extrêmement sécurisé, ce qui explique son adoption par l'ensemble des banques françaises et la mise en place d'un système national de paiement dès 1984, permettant d'utiliser sa carte quel que soit le réseau. *« Et le résultat est là. La fraude sur les paiements de proximité est quasiment nulle : 0,012% en 2022 par exemple. La fraude restante étant due aux personnes qui se sont fait soutirer leur code, ou qui l'ont indiqué sur leur carte ! », analyse Maxime Chipoy.*

Si 65% des Français pensent que la puce de leur carte peut facilement être piratée, et s'ils **placent le virement (à 24%) avant la carte (22%)** en tant que moyen de paiement de confiance, c'est sans doute dû à beaucoup de confusion sur le fonctionnement de leur carte. *« L'essentiel*

¹ Enquête MoneyVox/Yougov réalisée en ligne sur 1010 personnes du panel propriétaire YouGov représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus, du 19 au 20 mars 2024.

des fraudes par cartes est dû au paiement en ligne, qui malgré des progrès récents reste 20 fois plus forte qu'en face à face. Or, ce type de paiement ne passe pas par la puce, mais par les numéros de la carte ! », explique Maxime Chipoy, de MoneyVox.

Une diffusion mondiale, bien au-delà des paiements

Plus chère, mais bien plus sûre et efficace que les cartes magnétiques (qui, dépourvues de mémoire, nécessitent une communication systématique avec les banques), **la carte à puce devient un standard international** avec la norme « EMV », adoptée en 1998. Les Etats-Unis, bastion de la carte magnétique, finissent également par la généraliser en 2015.

*« Mais l'usage bancaire n'est pas le seul, loin de là. France Telecom a ainsi largement contribué à son adoption avec la **Télécarte, diffusée pendant 30 ans à plus d'un milliard d'exemplaires** ! La carte à puce, c'est aussi la Carte Vitale depuis 1998, la carte d'identité belge depuis 2002... et française depuis 2021 ! », précise Maxime Chipoy.*

Un avenir moins lié aux paiements ?

C'est paradoxalement sur les paiements que la carte à puce devrait connaître, à l'avenir, **l'effacement le plus prononcé**, et ce principalement à cause des changements d'usage : ainsi, le paiement sans contact (61% des paiements de proximité) pourrait à l'avenir ne plus passer que par le smartphone.

*« Plus encore, le développement conjoint du paiement mobile, des abonnements et la politique des autorités européennes **en faveur du virement** (y compris pour les paiements de proximité) pourraient diminuer le rôle de la carte à puce dans les paiements. Quoi qu'il en soit, celle-ci restera longtemps privilégiée pour les nombreux usages nécessitant une vérification infailible de l'identité du porteur », conclut le président de MoneyVox.*

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse

Agence 3i Com

Lise Moreau

06 73 41 08 67

lise@agence3icom.fr